



AVIS PUBLIC

RELATIF AU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

En conformité avec l'article 176.1 du Code municipal, avis est par le présent donné, par la soussignée, que le rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le trente et un décembre deux mille vingt-trois (31 décembre 2023) sera déposé lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 15 avril 2024.

DONNÉ à Labelle, ce troisième jour d'avril deux-mille-vingt-quatre (3 avril 2024).

La greffière-trésorière et directrice générale,

Claire Coulombe
